

Les Médiations et la Diversité: La Mise en Cause des Pratiques Journalistiques par des Habitants du Quartier de la Villeneuve en France¹

Mídia e Diversidade: O Questionamento das Práticas Jornalísticas na França por Moradores da Área Residencial Villeneuve

Media and Diversity: Questioning of Journalistic Practices by Inhabitants of Villeneuve in France

Paula de Souza PAES²

Résumé

En 2006, plusieurs mesures ont été mises en place par le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin de combattre les discriminations dans les médias. Les groupes médiatiques (*France Télévisions* et *Radio France*) s'engagent dans la lutte pour l'intégration et la construction des chaînes publiques « de tous les français ». L'article envisage interroger l'application de ces politiques et les contraintes liées à la reconnaissance des différentes composantes de la société française. L'article porte une attention particulière à la mobilisation des habitants du quartier populaire de la Villeneuve, à Grenoble, vis-à-vis d'un reportage diffusé sur *France 2* sur les « violences urbaines » qui y ont eu lieu en 2010. Jugeant le reportage « partiel » et « discriminatoire », les habitants décident de porter plainte contre *France Télévision*. L'article s'intéresse ainsi aux formes d'expression diversifiées qui affectent le fonctionnement de la sphère publique contemporaine.

Mots-clés: Diversité; Pratiques journalistiques; Mobilisation; Sphère publique.

Resumo

Em 2006, várias medidas foram postas em prática pelo Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) para combater a discriminação na mídia francesa. Os grupos de mídia (*France Télévisions* e *Radio France*) se engajaram na luta pela integração e construção de canais públicos “para todos os franceses”. O artigo propõe questionar a aplicação dessas políticas e as restrições relacionadas com o reconhecimento dos diferentes grupos que compõem a sociedade francesa. Para isso, o artigo presta uma atenção especial à mobilização dos habitantes do bairro popular chamado Villeneuve em Grenoble contra a reportagem difundida no canal *France 2* sobre a “violência urbana” que ali ocorreu em 2010. Julgando a reportagem “parcial” e “discriminatória”, os moradores decidem apresentar uma queixa contra a *France Télévision*. O artigo se interessa às formas diversificadas de expressão que afetam o funcionamento da esfera pública contemporânea.

1 Artigo apresentado à nona edição da Revista Ação Midiática – Estudos em Comunicação, Sociedade e Cultura, publicação ligada ao Programa de Pós-Graduação em Comunicação, da Universidade Federal do Paraná.

2 Doutora em Ciências da Informação e da Comunicação e pesquisadora vinculada ao Laboratório de Pesquisa Gresec-Université de Grenoble. E-mail: paulasouzapaes@gmail.com

Palavras-chave: Diversidade; Práticas jornalísticas; Mobilização; Esfera pública.

Abstract

In 2006, several measures have been put in place by the Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) to combat discrimination in the media. The media groups (*France Télévisions* and *Radio France*) engage in the struggle for integration and construction of public channels “to all French people”. The article intends to question the application of these policies and constraints related to the recognition of the different components of French society. The article pays particular attention to the mobilization of the inhabitants of the popular neighborhood called Villeneuve in Grenoble, against a report from *France 2* on “urban violence” occurred in 2010. Judging the report “partial” and “discriminatory”, the residents decided to complain against *France Télévision*. The article is interested in diversified forms of expression that affect the functioning of the contemporary public sphere.

Keywords: Diversity; Journalistic practices; Mobilization; Public sphere.

Pratiques journalistiques en mutation ?

Les mesures entreprises pour la diversité dans les médias français

L'article se divise en deux parties principalement. La première aborde l'émergence de politiques publiques concernant la représentation de la diversité de la société française dans les médias et les difficultés liées à l'application de ces politiques. L'objectif est de démontrer la manière dont elles contribuent à la réflexion sur la question de l'immigration en France et son association avec des cas de « violence urbaines » dans les banlieues. La deuxième partie se consacre aux actions collectives développées entre habitants des périphéries, véhiculées dans la presse, qui questionnent l'exercice du journalisme, notamment quand les journalistes traitent des actes de violence dans des quartiers considérés « difficiles ».

Les pratiques journalistiques ont beaucoup évolué dans ces dernières années et plusieurs facteurs ont contribué : la diversification d'acteurs dans la production des messages, l'avènement de l'internet et du web collaboratif avec des outils logiciels de publication en ligne ou encore l'élargissement des lieux d'échanges et d'expression. Ces éléments indiquent des mutations touchant les modalités d'argumentation et d'échanges autant entre les individus eux-mêmes qu'entre ceux derniers et les médias. Les manières d'argumenter et de produire de l'information évoluent et ces mutations participent au façonnement de la sphère publique. L'article considère que les médias contribuent à remodeler les modes d'échanges de la société. Les mobilisations des associations d'habitants des banlieues nous conduisent à interroger le rôle historique de la presse comme support important de mobilisations, de construction d'opinions et fournisseur d'informations et d'analyses. Notre but est de démontrer les redéfinitions des caractéristiques de la sphère publique contemporaine. Celle-ci dépend, entre autres facteurs, des interactions et

des échanges médiatisés.

Depuis quelques années, les pratiques journalistiques portant sur les « banlieues » et l'immigration suscitent des discussions sur les médias et leur rôle dans la démocratie (DE SOUZA PAES, 2014). C'est à partir du milieu des années 2000 qui ont émergé des véritables politiques pour la diversité des médias, lors des incidents en banlieue parisienne en 2005. Pendant les vacances de la Toussaint, un groupe d'adolescents de Clichy-sous-Bois (situé dans le département de Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne³) de retour d'une partie de football, est poursuivi par la police. Les policiers les suspectent d'avoir commis des vols sur un terrain vague proche de leur partie de football. Deux de ces jeunes (l'un fils de parents maliens, l'autre de parents tunisiens) se réfugient sur le toit d'un transformateur électrique EDF (électricité de France) et meurent électrocutés. Lors de ces événements, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy se prononce et présente ces jeunes comme des « voleurs » fuyant la police. (HADJ BELGACEM; BEAUD, 2010). La mort de ces jeunes a provoqué des manifestations dans plusieurs villes en France.

Le président de la République à l'époque, Jacques Chirac (1995-2007), manifestait dans les médias son insatisfaction à propos du travail réalisé par les médias sur ces événements. Il annonçait: « *Je rencontrerai l'ensemble des responsables de l'audiovisuel. Les médias doivent mieux refléter la réalité française d'aujourd'hui* » (**Le Monde**, le 14 novembre 2005). Le problème des « violences urbaines » est donc posé en termes de « crise » du rôle social des médias. A la suite de ces incidents, une action publique affirmée envers les « jeunes descendants d'immigrés⁴ » qui habitent dans les zones urbaines sensibles (ZUS)⁵ se développe. En 2006, plusieurs mesures ont été mises en place par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) afin de combattre les discriminations dans les médias. Le Conseil a été créé en 1986 afin de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France avec la fin progressive du monopole public dans le secteur audiovisuel à partir de la fin des années 60. A l'issue de la loi « pour l'égalité des chances » plusieurs décisions sont mises en œuvre comme, par exemple, la création de l'Observatoire de la diversité par le CSA en 2007 pour veiller à la représentation de la diversité dans les médias audiovisuels. Il a été créé avec l'objectif de favoriser les échanges et le partage d'expériences entre différents acteurs (écoles de journalisme, producteurs, réalisateurs, agences

3 Clichy-sous-Bois (département 93) est classé comme une zone urbaine sensible des plus en difficulté par rapport les ZUS de l'Ile-de-France. Nous nous référons à Yoann Musiedlak, « Les ZUS franciliennes: un paysage contrasté », Insee Ile-de-France. **Ile de France à la page**, n°356, mai 2011.

4 Le terme « descendant d'immigré » ne fait pas l'objet d'une définition officielle. Nous faisons référence à la définition utilisée par l'Insee : « *est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré* ». Breem Yves, « Les descendants d'immigrés ». **Info migrations**, n°15, juillet 2010.

5 Selon l'Observatoire de la politique de la ville, les zones urbaines sensibles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitats dégradés et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. La liste des ZUS est fixée par décret. Aujourd'hui existent 751 zones urbaines sensibles en France. D'une manière générale, elles rassemblent 4.7 millions d'habitants, soit environ 7.5% de la population française.

de distribution, centres de formation aux métiers de l'image et du son etc.). De plus, il a pour vocation la formulation des propositions sur toutes les questions relatives à la diversité dans les médias (Communiqué de presse publié le 28 mars 2008).

La première réflexion lancée par l'Observatoire a été sur la représentation des banlieues à la télévision, dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes dévalorisants. Cette initiative a abouti à la réalisation d'une étude sur la représentation de la diversité (d'origine, des genres...) à la télévision confiée à Éric Macé, professeur de sociologie en partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (Inathèque) (MACE, 2008). En 2008, il a publié les résultats de son analyse. Dans chaque émission, toutes les personnes et tous les personnages qui apparaissent à l'écran et qui s'expriment ont été analysés. Les résultats de cette étude indiquent une surreprésentation des cadres, minoration des ouvriers (les ouvriers sont fortement sous-représentés avec 2% dans le corpus et 23% en France); les femmes sont sous-représentées dans le corpus ; la publicité et fictions sont moins favorables que l'information (journaux télévisés, émissions musicales...) à la diversité ; les fictions françaises sont moins diversifiées que celles des Etats-Unis qui sont diffusées en France.

À la suite de cette étude, en 2009, le Conseil a décidé de créer le baromètre annuel de la diversité à la télévision, afin de mesurer régulièrement les productions médiatiques et les progrès éventuels accomplis par les chaînes. Ce baromètre prend en compte la diversité des origines, des genres, la diversité socioprofessionnelle et le handicap. Chacune des chaînes de la télévision numérique terrestre s'est engagée, auprès du Conseil, à garantir cette représentation dans l'ensemble de ses programmes. Les engagements sont inscrits dans les conventions conclues avec le CSA et renouvelés chaque année. Tous les ans, le Conseil remet au Parlement un rapport sur la représentation de la diversité de la société française à la télévision, appuyé sur les résultats du baromètre.

Une autre mesure pour la diversité a été la mise en place d'un délégué à la diversité et à l'intégration au sein des groupes *France télévisions* et *Radio France*, suivie de la mise en place, en 2009, d'un comité pour la diversité des chaînes publiques, pour qu'elles soient « la télévision de tous les Français ».

Le délégué de la Radio France, Jean-Luc Aplogan (d'origine béninoise), est responsable pour proposer des initiatives et observer leur mise en œuvre au sein de l'organisation *Radio France* comme, par exemple, la diversification des profils à l'antenne à partir d'un travail collectif avec des écoles de journalisme et des contrats d'apprentissage destinés à favoriser la diversité. Le comité pour la diversité des chaînes de télévisions publiques s'engage également à faire de la diversité un choix éditorial reposant autour de trois axes: les structures de l'entreprise, la visibilité à l'antenne et le contenu des programmes (« diversité des messages »). L'accent est mis sur le rôle social des médias dans l'établissement des liens sociaux et de la cohésion.

Pour ce faire, il est proposé d'encourager l'échange entre les journalistes des rédactions du groupe, les « médias des quartiers⁶ » et le milieu associatif, par la création d'un réseau de correspondants dans les banlieues. L'engagement de *France Télévisions* pour la diversité est une action affirmée envers les jeunes issus de l'immigration qui habitent dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Dans le passage suivant, dans la mission affichée sur le site web de *France Télévisions*, ce positionnement se réaffirme: « Un premier tournant significatif pour la diversité fut engagé après les émeutes urbaines de l'automne 2005, qui révélèrent au niveau national une fracture sociale incontestable, et le mal-être de milliers de jeunes Français issus de quartiers défavorisés » (Disponible sur: <http://www.ftv-diversite.fr/index.php/france-televisions-et-la-diversite.html>, consulté le 23 janvier 2014). Nous observons ainsi que, progressivement, les groupes médiatiques participent de la définition de ce qu'il est convenu de nommer « violences urbaines ». Celles-ci renvoient à l'association entre les actes de violence ayant lieu dans des quartiers situés en zones urbaines sensibles et les jeunes issus de l'immigration. Or, un jeune descendant d'immigrés n'habite pas forcément dans les ZUS. La proportion d'immigré en ZUS est plus importante que celle des descendants d'immigrés⁷. Un descendant d'immigré ne signifie pas non plus une personne jeune ou mineure car une personne née en France d'au moins un parent immigré reste un descendant d'immigré toute sa vie.

Dans le cahier des charges de *France Télévisions*⁸ fixé par un décret en 2009, y figure également l'engagement de *France Télévisions* envers la population étrangère : dans le chapitre II intitulé « Une télévision de service public responsable et ouverte sur la société », l'article 37 énonce la lutte contre les discriminations et la représentation de la diversité à l'antenne ; l'article 50 préconise l'intégration des populations étrangères vivant en France à travers la diffusion d'émissions qui comportent des informations sur la vie quotidienne visant à favoriser leur intégration. Ces initiatives sont d'autant plus intéressantes à évoquer que la France est un pays qui présente des « freins » institutionnels : la conception républicaine de la nation prône l'égalitarisme et l'universalisme et refuse de reconnaître les différences culturelles de sa population contrairement à ses voisins anglo-saxons (JOUET ; PASQUIER, 2001).

Ainsi, nous pouvons conclure que les politiques publiques pour la « diversité » et les nouvelles compétences du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) privilégient des mesures particulières aux jeunes issus de l'immigration, après les incidents en 2005 dans les banlieues françaises. De cette manière, le Conseil participe de la définition du problème des « violences urbaines » et pose le problème en termes de « crise » du rôle social des médias. Les groupes

6 Les « médias de quartiers » sont des médias animés par des habitants de quartiers situés en zones urbaines sensibles.

7 Breem Yves, « Les descendants d'immigrés », *Info migrations*, n°15, juillet 2010.

8 Décret n° 2009-796 du 23 juin 2009 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions (Journal officiel du 25 juin 2009), disponible sur <http://www.csa.fr/Television/Les-chaines-de-television/Les-chaines-hertziennes-terrestres/Cahier-des-charges-de-France-Televisions>, consulté le 27 janvier 2014.

médiatiques, comme *France Télévisions*, renforcent cette définition en présentant, tout de suite après des cas de violence en banlieues, une action affirmée envers les jeunes descendants d'immigrés qui habitent dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

L'application de ces engagements se révèle cependant difficile. La reconnaissance des différentes composantes de la société se joue dans les médias, néanmoins, ils ne sont pas le seul chemin pour la promotion de la diversité sociale, car à l'intérieur même des médias il existe des entraves. Celles-ci les dépassent souvent: des rapports de force y prennent place car les médias ne sont pas séparés des univers sociaux. Un article rédigé par un journaliste d'origine étrangère au *Monde* est très éclairant à ce propos. (Kessous, Mustafa. *Le Monde*, le 23 septembre 2009). Mustapha Kessous écrit un témoignage publié sur *LeMonde.fr* où il rappelle des discriminations qu'il a subi spécialement en tant que journaliste en raison de ses origines algériennes. Il raconte les difficultés qu'il a rencontrées lors d'enquêtes. Dans le passage ci-dessous, le journaliste explique que le fait qu'un journaliste « arabe » soit allé en banlieue a été mal vu par certains lecteurs et collègues de travail, comme, par exemple, le club *Averroès*⁹ qui est un club fondé, informellement, pour des professionnels des médias, et a pour ambition de promouvoir la diversité dans les médias:

Quand le journal me demande de couvrir la révolte des banlieues en 2005, un membre du club Averroès, censé promouvoir la diversité, accuse *Le Monde* d'embaucher des « fixeurs », ces guides que les journalistes paient dans les zones de guerre. Je suis seulement l'alibi d'un titre « donneur de leçons », « l'Arabe de service », comme je l'ai si souvent entendu dire. Sur la Toile, des sites d'extrême droite pestent contre « l'immonde » quotidien de référence qui a recruté un « bougnoule » pour parler des cités (*Le Monde*, le 23 septembre 2009).

Pourtant, Mustapha Kessous affirme qu'il n'a jamais vécu dans des quartiers d'habitat social. Arrivée en France en 1977 avec sa mère, il habitait un quartier situé au centre-ville de Lyon. Selon lui, sa famille était l'un des rares familles maghrébines à vivre dans ce quartier. Il cite également des préjugés qui imprègnent des sphères d'activités diverses auxquels il doit faire face en tant que journaliste. Parmi les situations professionnelles « embarrassantes » qu'il a déjà vécue, deux sont intéressantes à reprendre ici : la première, lorsqu'il a interviewé le ministre Brice Hortefeux, du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire entre 2007 et 2009 et la deuxième vécue dans une école de journalisme, comme l'illustrent respectivement les passages suivants:

9 Le Club Averroès (hommage au philosophe du XII^e siècle de même nom) a été en 1997 et rassemble plus de quatre cents professionnels des médias. Il publie également des rapports annuels sur la représentation des minorités dans les médias (chaînes hertzianas, TNT, câble, presse écrite, radio, publicité, cinéma), <http://www.clubaverroes.com/>, consulté le 25 janvier 2014.

Brice Hortefeux a trop d'humour. Je le sais, il m'a fait une blague un jour. Jeudi 24 avril 2008. Le ministre de l'immigration et de l'identité nationale doit me recevoir dans son majestueux bureau. Un rendez-vous pour parler des grèves de sans-papiers dans des entreprises. Je ne l'avais jamais rencontré. Je patiente avec ma collègue Laetitia Van Eeckhout dans cet hôtel particulier de la République. Brice Hortefeux arrive, me tend la main, sourit et lâche : «*Vous avez vos papiers ?*»

Le 21 décembre 2007, je termine une session de perfectionnement dans une école de journalisme. Lors de l'oral qui clôt cette formation, le jury, composé de professionnels, me pose de drôles de questions : «*Etes-vous musulman ? Que pensez-vous de la nomination d'Harry Roselmack [journaliste et animateur à la télévision dont les parents sont martiniquais] ? Si vous êtes au Monde, c'est parce qu'il leur fallait un Arabe ?*»

Ces observations font apparaître que les professionnels des médias sont impliqués dans la reproduction des stéréotypes caricaturaux portant autant sur les quartiers en ZUS que sur la population qui y habite. Ce qui rend ainsi complexe la diversification des rédactions est que les journalistes issus de la diversité traitent des sujets pour lesquels ils sont considérés comme étant plus adaptés. L'association entre des jeunes immigrés ou descendants d'immigrés et des actes de violence en banlieue contribue donc à la constitution d'un « *imaginaire social* » médiatique (CASTORIADIS, 1975) sur les « *violences urbaines* ». Selon Cornélius Castoriadis, l' « *imaginaire social* » est un mode d'organisation : il organise et donne sens aux pratiques sociales. L'imaginaire n'a pas donc de « *chair propre* » (CASTORIADIS, 1975, p.222): il est une manière propre à une société de penser, d'agir, de regarder le monde et soi-même, comme il affirme dans le passage suivant:

Chaque société définit et élabore une image du monde naturel, de l'univers où elle vit, en essayant chaque fois d'en faire un ensemble signifiant, dans lequel doivent trouver leur place certainement les objets et êtres naturels qui importent à la vie de la collectivité, mais aussi cette collectivité elle-même, et finalement un certain « *ordre du monde* ». Cette image, cette vision plus ou moins structurée de l'ensemble de l'expérience humaine disponible, utilise chaque fois les nervures rationnelles du donné, mais les dispose selon et les subordonne à des significations qui comme telles ne relèvent pas du rationnel (ni, du reste, d'un irrational positif), mais de l'imaginaire (CASTORIADIS, 1975, p. 208).

La notion d'imaginaire permet ainsi d'affirmer que chaque société constitue le « *réel* » et son « *réel* » dans un moment donné. Les journalistes y participent en sélectionnant dans les expériences diverses celles qui doivent d'être mise en évidence et constituer l'actualité. En ce sens, nous faisons référence à un « *imaginaire social des médias* » qui consiste à faire notre monde commun (en rendant public les expériences qui nous entourent) mais aussi à rendre visible l'espace social (BOURDIEU, 1984, p. 3-14), c'est-à-dire, l'état des relations entre les

individus dans le monde, leurs différentes manières de vivre et les rapports entre classes.

Avec l'exemple de la mobilisation des habitants du quartier de la Villeneuve contre une émission diffusée sur *France 2*, nous allons observer ensuite que l'application du cahier des charges de *France Télévisions* demeure une question complexe. A partir de l'analyse de contenu d'une émission diffusée sur *France 2* (chaîne publique) sur les incidents à la Villeneuve, nous démontrons la manière dont les habitants questionnent le rôle démocratique des médias. Ils mettent en cause les engagements, décrits ci-dessus, pris par les médias et leur rôle historique comme support important de mobilisations et fournisseur d'informations et d'analyses. L'analyse de cet exemple permettra également de caractériser la sphère publique contemporaine.

Les incidents à la Villeneuve à Grenoble en 2010 : l'émergence des critiques sur l'exercice du journalisme

En juillet 2010, un groupe d'habitants de la Villeneuve, quartier situé en zone urbaine sensible à Grenoble, avait incendié des voitures et échangé des tirs avec la police, après la mort d'un jeune homme, Karim Boudouda, descendant d'immigrés et habitant du quartier. Celui-ci avait été abattu par la police, après avoir commis un vol au casino d'Uriage (commune près de Grenoble). Quelques habitants du quartier réagissent à sa mort, en incendiant des voitures et des poubelles, en jetant des cailloux contre les policiers et les gendarmes qui cernent le quartier.

Le reportage intitulé « Villeneuve: le rêve brisé », diffusé sur *France 2* en septembre 2013, dans l'émission « Envoyé spécial » reprend les stéréotypes habituels liés aux habitants se focalisant sur les personnes dites issues de l'immigration¹⁰. L'émission est consacrée principalement à établir un rapport caricatural entre la violence dans le quartier et au collège fréquentés par ses habitants et des jeunes hommes qui trainent dans les couloirs en moto, sans emploi, ayant parfois fait un séjour en prison etc. Le reportage enchaîne des stéréotypes avec des formules exagérées comme: « guerre des bandes », « terrain de guerre », « les jeunes qui ont de la rage »...

A la suite de la diffusion de l'émission, le collectif des habitants de la Crique Sud (résidents du numéro 130 au 170 de l'ensemble résidentiel « Arlequin » - L'Arlequin Sud a environ cinq cents logements et mille habitants) décide de déposer une plainte auprès du CSA contre *France Télévisions*. Il questionne dans un article de presse la manière dont le reportage a été réalisé:

10 L'analyse de cette émission a été réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication dans l'Université Grenoble-Alpes. Nous avons regardé des émissions télévisées sur les événements à la Villeneuve. Ensuite, nous avons fait une analyse de contenu du reportage intitulé « Villeneuve à Grenoble: cité interdite » qui a été diffusé le 18 octobre 2010. Cette émission a été visionnée à l'INA (l'Institut National de l'Audiovisuel) à Lyon, le 21 novembre 2011. L'objectif a été de repérer principalement les statuts des journalistes (généralistes ou spécialisés) et les interlocuteurs mobilisés (pouvoirs publics, associations, intellectuels).

Ce reportage a provoqué une très forte colère des habitants, choqués et indignés de voir leur quartier défiguré. Les habitants ont été blessés de voir les témoins bafoués ou manipulés dans des mises en scène du réel. Sans nier ni les incivilités ni parfois la violence, nous estimons que la vision proposée par le reportage est partielle et ne prend à aucun moment en compte la réalité de la vie quotidienne des habitants de la Villeneuve (Des Grenoblois portent plainte contre le président de France Télévisions, **Le Dauphiné Libéré.fr**, 4 janvier 2014).

Face aux mécontentements des habitants du quartier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel décide d'intervenir auprès de *France Télévisions*¹¹. Dans le passage ci-dessous, le CSA rappelle le manque déontologique de la chaîne par rapport à l'article 35 du cahier des charges de *France Télévisions* qui est consacré à l'honnêteté et au pluralisme de l'information:

Le Conseil considère en effet que la chaîne a manqué aux obligations déontologiques prévues à l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse n'ayant pas été totalement respectée le reportage n'apparaissant pas suffisamment équilibré. Il déplore en particulier que seuls les aspects négatifs du quartier aient été mis en avant, stigmatisant l'ensemble du quartier de la Villeneuve. Les rares éléments positifs abordés à l'antenne ont été systématiquement dévalorisés par la mise en avant de la violence et du climat hostile qui régneraient dans ce quartier (Sur : <http://csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Reportage-Villeneuve-le-reve-brise-dans-le-magazine-Envoye-special-intervention-aupres-de-France-Televisions>, consulté le 13 janvier 2014).

Toutefois, l'interprétation du CSA ne fait pas référence à l'article 37 du cahier des charges qui est consacré à « La lutte contre les discriminations et la représentation de la diversité à l'antenne ». Le cahier n'étant pas un document très précis et avec une application restreinte (qui se traduit juste par la reconnaissance d'un manquement moral de l'émission), le jugement du Conseil risque donc d'être superficiel. De plus, dans la pratique, le temps entre la plainte et la reconnaissance d'un manque commis par une émission est très long. La décision du CSA est publiée publiquement un an après la diffusion de l'émission. Certes, les initiatives mises en œuvre dans le cahier des charges sont des avancées mais qui dissimulent les limites. L'enjeu ici est de savoir à quel point le cahier décourage la réalisation des émissions qui contribuent à des discriminations renforçant des stéréotypes et encourage la mise en évidence des minorités. Des travaux concluent que la représentation des minorités ethniques à la télévision n'a pas progressé en France tel qu'il est possible de l'observer dans d'autres pays (GHOSN, 2013). Dans tous les cas, le rôle joué par une partie des habitants du quartier a été plus conséquent que celui du CSA. Même après la décision du Conseil, rendue publique en 2014, le collectif des habitants de la Crique Sud ont décidé d'aller plus loin et de porter plainte contre le président de

11 « Reportage « Villeneuve: le rêve brisé » dans le magazine « Envoyé spécial »: intervention auprès de France Télévisions », disponible sur <http://csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Reportage-Villeneuve-le-reve-brise-dans-le-magazine-Envoye-special-intervention-aupres-de-France-Televisions>, consulté le 13 janvier 2014.

France Télévisions pour diffamation publique devant le Tribunal correctionnel de Grenoble le 26 décembre 2013, comme l'illustre la lettre, reproduite ci-dessous, écrite par des habitants et publiée sur une page *Facebook*:

Le 26 décembre l'association des «Habitants de la Crique Sud» a décidé de citer le directeur de France Télévisions devant le tribunal de Grenoble pour «diffamation publique»

Le 8 décembre le CSA (Conseil Supérieur de l'Audio Visuel) considère dans un avis que «en effet que la chaîne a manqué aux obligations déontologiques prévues à l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet présent à controverse n'ayant pas été totalement respectée le reportage n'apparaissant pas suffisamment équilibré.

Il déplore en particulier que seuls les aspects négatifs du quartier aient été mis en avant, stigmatisant l'ensemble du quartier de la Villeneuve. Les rares éléments positifs abordés à l'antenne ont été systématiquement dévalorisés par la mise en avant de la violence et du climat hostile qui régneraient dans ce quartier.

LA MOBILISATION CONTINUE
PLÉNIÈRE DES HABITANTS LE 22 JANVIER 2014
 18 H 30 AU PATIO- BAPATI- 97
 97, GALERIE DE L'ARLEQUIN - 38100 GRENOBLE

L'association des «Habitants de la Crique Sud» a décidé de citer le directeur de France Télévisions devant le Tribunal correctionnel de Grenoble en son nom propre. Mais c'est tout le quartier qui est concerné : nous voulons faire connaître cette « autre » image de notre quartier et de ses habitants aux autres citoyens de Grenoble et de notre pays ».

Mais un procès à un coût Les frais de justice et de médiatisation approchent les 5 000 €. Aussi nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à financer ces actions...
 Veuillez adresser votre contribution financière libellée à l'ordre :
 Association des Habitants de la Crique Sud à envoyer à :

Association des habitants de la Crique Sud
 Mobilisation « Villeneuve, rêve brisé »
 Le Patio, 97, Galerie de l'Arlequin
 Boîte aux lettres 64
 38100 Grenoble

D'AVANCE, NOUS VOUS PIÉMERCIONS.

Figura 1: Cette page (intitulé *Ici, Villeneuve*) a été créée en 2013 après la diffusion de l'émission sur *France 2* sur la Villeneuve : « *Page animée par des habitants (enfants, parents et militants) du quartier de la Villeneuve de Grenoble en réaction au reportage de France 2 du 26/09/2013* », présentation disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/ici.villeneuve>, consulté le 25 février 2014.

Dans un communiqué de presse, les habitants expliquent leur intention d'attirer l'attention des médias et des journalistes sur leur responsabilité dans la production des reportages « *rigoureux et transparents* ». Dans ce passage, ils revendiquent, en tant que citoyens, leur droit de mener un débat sur l'exercice du journalisme:

Les conséquences de ce reportage sont nombreuses. Elles se posent en termes de discrimination: discrimination à l'embauche pour les jeunes et les habitants du quartier en général, discrimination des élèves fréquentant les établissements scolaires du quartier, discrimination des habitants du quartier dans leur relation avec les autres

grenoblois, discrimination au logement, etc. Nous ne comprenons pas que nous soyons contraints au silence au nom de la liberté d'expression et que nous soyons dans l'impossibilité de trouver une tribune pour dire notre point de vue». (Disponible sur: <http://www.ledauphine.com/isere-sud/2014/01/04/des-grenoblois-portent-plainte-contre-le-president-de-france-televisions>, consulté le 25 février 2014).

Ces observations indiquent que les critiques sur les pratiques journalistiques sont entremêlées au débat sur l'immigration en France (et son association aux banlieues) d'autant plus que des groupes sociaux arrivent à se rendre visible dénonçant les préjugés et les discriminations dans les médias. Conjointement à des mesures prises pour rendre les médias traditionnels plus ouverts à la diversité, il y a eu des initiatives visant la création des « médias ethniques », comme, par exemple, une chaîne de télévision française arabophone. Néanmoins, des propositions de ce genre ont été refusées par des responsables politiques français. La revue *Réseaux* « Médias et Migrations » (JOUET; PASQUIER, 2001), 2001, rend compte de ce mouvement en soulignant la difficulté de la France à reconnaître les différences culturelles. La conception du modèle républicain s'est affirmée et ancrée dans le secteur médiatique. Les différentes mesures élaborées ne sont donc pas une garantie de l'exercice d'un travail journalistique « pluriel » capable d'aller plus profondément dans des questions ayant trait à la société française. Or, les médias ne sont pas homogènes, ils présentent des logiques et des stratégies qui varient selon leur type de programmation, ligne éditoriale ou le type de chaîne.

Malgré les « nouvelles » mesures entreprises par les groupes médiatiques (*France Télévisions, Radio France*) visant la représentation des individus socialement « exclus », la pratique journalistique fait l'objet des critiques et des discussions sur la prise en compte de la « diversité » ou des habitants des quartiers d'habitat social dans des reportages ou des émissions télévisées.

Par le biais des médias, des discussions ou des critiques ayant lieu dans des espaces privés alimentent la sphère publique qui se caractérise aujourd'hui par sa fragmentation (MIEGE, 2010). Dans son approche de la sphère publique, Bernard Miège, professeur émérite en sciences de l'information et de la communication, fait référence à aux travaux du philosophe politique allemand Jürgen Habermas. Dans son ouvrage intitulé « *L'espace public* » - *Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* » - le philosophe envisage la sphère publique comme un espace de discussion et de libres échanges « d'où les personnes privées rassemblées en un public s'apprêtaient à contraindre le pouvoir de se justifier face à une opinion publique » (HABERMAS, (1962), 2008, p. 36). Cette notion est envisagée comme un « espace » intermédiaire qui émerge entre la vie privée et l'Etat monarchique où des arguments peuvent être échangés par les citoyens (les bourgeois) à partir de la lecture des journaux, des livres dans des cafés et salons littéraires dès le XVII^e siècle. Bien évidemment, cette sphère

s'est transformée. Selon Bernard Miège, la sphère publique politique habermasienne s'est fragmentée, élargie et diversifiée car des espaces de dialogues, d'échanges ont émergé en dehors de la sphère politique. Les frontières de cette sphère qui se situe entre le domaine privé (société civile et la famille) et public (l'Etat, la Cour) se sont brouillées. Des espaces de discussions se sont formés dans toutes les sphères de la société. Ainsi, c'est la structure même de la sphère publique qui s'est progressivement transformée: « [...] sphères publiques, privées et sociales dont aucune ne saurait disposer du monopole de la publicité, et de la publicisation des opinions, même si évidemment certaines y sont plus naturellement enclines que d'autres » (MIEGE, 2010, p.60).

D'autres espaces de discussions émergent et contribuent à mettre en évidence des critiques ou des réflexions sur des questions collectives ou des pratiques journalistiques, comme nous l'avons montré avec l'exemple de la réaction des habitants de la Villeneuve vis-à-vis de l'émission diffusée sur *France 2* sur le quartier. Or, le recours aux médias est l'une des manières rencontrées par des acteurs « moins visibles » pour rendre public des revendications et, ce faisant, de rentrer dans les débats politiques, comme le souligne Sylvie Thiéblemont-Dollet (THIEBLEMENT-DOLLET, 2003) sur les femmes immigrées qui habitent dans des quartiers d'habitat social. Ces dernières essaient, par le biais de la presse à « gauche », de se faire entendre par l'Etat.

Par le biais des médias, des délibérations et des discussions privées ayant lieu dans des espaces intimes et socialisés, comme dans le *Facebook*, alimentent la sphère publique. Dominique Mehl, directrice des recherches au CNRS, l'a démontré avec l'exemple de la valorisation de la parole du témoin ordinaire dans les médias (MEHL, 2003). Sa recherche avance la conclusion que la mise en exergue de ce dernier (qui est invité à s'exprimer et à mettre au débat des questions individuelles dans les plateaux de télévision) révèle l'effacement des frontières entre espace public et espace privé. Cet effacement semble se renforcer à l'heure actuelle car des espaces d'expressions sur le web sont flous et mouvants et se conjuguent à une différence de plus en plus ténue entre les statuts assumés par un individu: lecteur, auteur, spectateur, notamment depuis l'avènement du web collaboratif.

Nous pouvons conclure ainsi que malgré le fait que les médias jouent un rôle dans l'activation de la sphère publique, nous assistons à un processus de sédimentation d'un *imaginaire social des médias* lié à la question de l'immigration en tant que problème.

Références

BOURDIEU, Pierre. Espace social et genèse de « classes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 3-14.

CASTORIADIS, Cornélius. **L'institution imaginaire de la société**. Paris: Editions du Seuil, 1975.

DE SOUZA PAES, Paula, **La communication publique et les pratiques journalistiques au prisme des mutations sociales : la question de l'immigration en France (1980-2010)**, Thèse en SIC, sous la direction de Isabelle Pailliart, Université de Grenoble, Gresec, 2014.

GHOSN, Catherine, « Minorités ethniques et télévision: quel constat en France et à l'étranger? Comparaison sélective », *Les enjeux de l'information et de la communication*, http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux, n°14/1, 2013, mis en ligne le 15 septembre 2013.

HABERMAS, Jürgen (1962). **L'espace public**. Paris: Payot, 2008.

HADJ BELGACEM, Samir; BEAUD, Stéphane. Compréhension et distanciation. Paroles de jeunes sur les émeutes de novembre 2005. IN: Didier Fassin (dir.). **Les nouvelles frontières de la société française**. Paris : La Découverte, 2010. p. 523-542.

JOUET, Josiane, PASQUIER, Dominique. **Présentation**. Réseaux, n° 107, 2001. p. 9-15.

MACE, Éric. **Représentation de la diversité dans les programmes de télévision**, Synthèse du rapport remis à l'observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels du Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 10 octobre 2008.

MEHL, Dominique. **La bonne parole, quand les psy plaident dans les médias**. Paris: La Martinière, 2003.

MIEGE, Bernard. **L'espace public contemporain**. Grenoble: PUG, 2010.

THIEBLEMENT-DOLLET, Sylvie. Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public. **Questions de communication**, n° 4, 2003. p.107-126.

Articles de journaux

« La déclaration de Jacques Chirac », **Le Monde**, le 14 novembre 2005.

« Moi, Mustapha Kessous, journaliste au « *Monde* » et victime du racisme », **Le Monde**, le 23 septembre 2009.

« Le Conseil crée l'Observatoire de la diversité audiovisuelle », communiqué de presse publié le 28 mars 2008.

Submetido em: 15/04/2015

Aceito em: 27/07/2015